



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EnvA

École nationale vétérinaire d'Alfort

TAXE D'APPRENTISSAGE

Avant le 31 mai 2022

EN 2022, SOUTENEZ LA FORMATION DES FUTURS VÉTÉRINAIRES



science • partage • exigence

L'École nationale vétérinaire d'Alfort est un établissement aux objectifs ambitieux, soucieux de se moderniser, d'ancrer sa formation dans le XXI^e siècle et de répondre aux enjeux actuels de notre société tout en préservant son patrimoine, son histoire et ses valeurs.

Ces prochains mois, un nouveau bâtiment dédié à l'enseignement ouvrira ses portes offrant de nouvelles conditions d'études à nos élèves. Dans le même temps, nous poursuivons le travail entamé d'augmentation de la taille des promotions afin de répondre au besoin de vétérinaires en France. Dans le même temps, nous faisons face, comme chacun, à l'épidémie de Covid-19, et nous accompagnons au mieux nos élèves particulièrement affectés par les restrictions et la virtualisation des cours ces deux dernières années.

Pour accompagner cette dynamique, nous avons besoin de votre soutien, via le versement de la taxe d'apprentissage. Découvrez dans ce document nos champs d'intervention.

Pr Christophe DEGUEURCE

Directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

POURQUOI SOUTENIR L'ENVA ?

UNE RÉFÉRENCE MONDIALE, INTÉGRÉE AU CLASSEMENT DE SHANGHAI

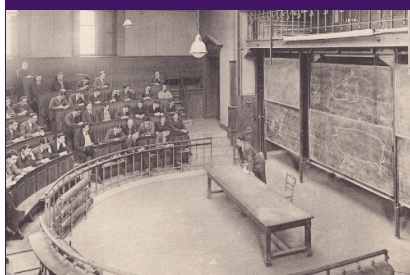
Classement 2021 de Shanghai thématique des établissements de recherche vétérinaire

**850 ÉTUDIANTS
6 PROMOTIONS**

2 PÔLES DE RECHERCHE

140 ENCADRANTS PÉDAGOGIQUES

255 ANS D'HISTOIRE



45% DU BUDGET ENVA = NOS RESSOURCES PROPRES. CHAQUE EURO COMPTE POUR NOS ACTIVITÉS

4 HÔPITAUX VÉTÉRINAIRES 43 000 ANIMAUX SOIGNÉS/AN



Chats, chiens, nouveaux animaux de compagnie, faune sauvage, chevaux, animaux de ferme

**LE SEUL IMPÔT
DONT VOUS
POUVEZ CHOISIR
LE BÉNÉFICIAIRE
AVANT LE
31 MAI 2022**



**Toutes les entreprises
soumises à l'impôt
sur les sociétés,**

les coopératives agricoles, les groupements d'intérêt économique (GIE), les entrepreneurs individuels ou sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés qui exercent une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

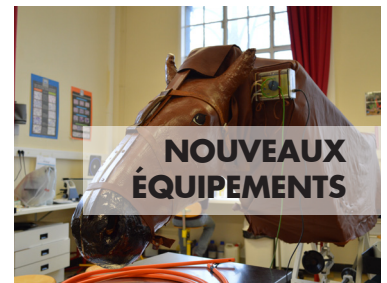
CE QUE PERMET LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les ressources collectées en 2021 ont permis d'acquérir du matériel dédié à l'enseignement et à la formation des futurs vétérinaires.

Les versements de la taxe d'apprentissage assurent également le développement du fonds documentaire pédagogique de l'EnvA, l'acquisition de revues spécialisées ainsi que l'ensemble des abonnements de la bibliothèque. Au-delà, cela permet l'accompagnement de la transformation de notre campus, notamment l'aménagement à venir de l'Agora, pôle d'enseignement et d'administration moderne en

cours de construction, avec de nouvelles salles de cours. Votre soutien fut également utile pour la mise en service des trois bâtiments ayant été rénovés/construits et dédiés aux animaux de ferme, à la recherche et aux cliniciens équidés et animaux de compagnie.

Ces dernières années le soutien des entreprises a favorisé la mise en place d'une salle d'apprentissage de divers gestes techniques sur mannequins et modèles inertes (projet VetSims). Une salle qui poursuit son développement, avec l'acquisition de nouveaux modèles et le développement d'ateliers de réalité virtuelle.



Votre taxe d'apprentissage

= 0,68 %

de votre masse salariale, c'est-à-dire le montant total des rémunérations imposables et des avantages en nature versés au personnel durant l'année civile précédente.



13%

de votre taxe d'apprentissage peuvent être versés à l'EnvA pour le financement de sa formation initiale, au titre du solde de la taxe d'apprentissage. Le «hors quota A et B» disparaît .

Ce bordereau nous est indispensable pour suivre vos versements. Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété à :
 École nationale vétérinaire d'Alfort - Direction des affaires financières - 7, avenue du général de Gaulle 94704 Maisons-Alfort CEDEX
 Ou par courriel : daf@vet-alfort.fr - Code UJA de l'établissement : 0940608A

VOTRE ENTREPRISE

Nom :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :

Personne à informer du suivi du dossier de la taxe d'apprentissage :

Mme M
 Prénom :
 Nom :
 Fonction :
 Tél :
 Courriel :

VERSEMENT

L'École est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% de solde. Si vous souhaitez affecter ce versement à une ou plusieurs unités en particulier, vous pouvez préciser la répartition de la somme. Sinon, indiquez le total affecté à un département ou à l'EnVA dans sa globalité.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)	Montant €
<input type="checkbox"/> Anatomie des animaux domestiques	
<input type="checkbox"/> Bactériologie, immunologie, virologie	
<input type="checkbox"/> Biochimie, biologie clinique	
<input type="checkbox"/> Éducation physique et sportive	
<input type="checkbox"/> Histologie, anatomie pathologique	
<input type="checkbox"/> Management, communication, outils scientifiques	
<input type="checkbox"/> Parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie	
<input type="checkbox"/> Pharmacie et toxicologie	
<input type="checkbox"/> Physiologie, éthologie, génétique	
<input type="checkbox"/> VetSims (salle de simulation médicale)	

DÉPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (DPASP)	Montant €
<input type="checkbox"/> Hygiène, qualité et sécurité des aliments	
<input type="checkbox"/> Reproduction animale	
<input type="checkbox"/> Pathologie des animaux de production	
<input type="checkbox"/> Maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie	
<input type="checkbox"/> Zootechnie, économie rurale	
<input type="checkbox"/> Hôpital Faune sauvage	
.....	
BIBLIOTHÈQUE	Montant €
AUTRE :	Montant €
VERSEMENT À L'ENVA NON-FLECHÉ	Montant €

DÉPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDÉS ET DES CARNIVORES (DEPEC)	Montant €
<input type="checkbox"/> Cardiologie	
<input type="checkbox"/> Hôpital équidés & centre d'imagerie et de recherche en affections locomotrices équines (Cirale)	
<input type="checkbox"/> Médecine et imagerie médicale	
<input type="checkbox"/> Médecine de l'élevage et du sport (umes)	
<input type="checkbox"/> Pathologie chirurgicale	
<input type="checkbox"/> Urgences, soins intensifs, anesthésie, réanimation	
<input type="checkbox"/> Ophtalmologie	
<input type="checkbox"/> Nouveaux animaux de compagnie	
TOTAL ENVA	Montant €

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 31 mai 2022 directement par les entreprises versantes auprès des établissements d'enseignement. Pour un versement par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de « l'Agent comptable de l'EnVA » et de le joindre à ce formulaire. Pour un versement par virement, contactez daf@vet-alfort.fr.

Ville et date :

Cachet de l'entreprise :